

LA SOBRIÉTÉ EN EAU

POUR UN USAGE RAISONNÉ ET ÉQUITABLE D'UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE



Le changement climatique bouleverse le cycle de l'eau et implique des sécheresses plus longues et plus fréquentes, ainsi que des élévations de température qui tendront à accroître la demande en eau (domestique, agricole). **Comment les collectivités peuvent-elles contribuer à un partage équitable de la ressource tout en préservant la quantité nécessaire au bon fonctionnement des milieux ?**

CHIFFRES CLÉS

-14% DE BAISSÉ
de la ressource renouvelable en eau entre 1990-2001 et 2002-2018

58% DE L'EAU est consommée pour l'agriculture² et jusqu'à 90% dans certains territoires en été

93 DÉPARTEMENTS FRANÇAIS faisaient l'objet de mesures de restriction de l'usage de l'eau au plus fort de la crise à l'été 2022.³

OBJECTIFS

Objectifs des Assises de l'eau de 2019 en matière de prélèvement :

2024 → **-10%**

2034 → **-25%**

Ces objectifs ont été revus à la baisse dans les annonces du **Plan Eau (mars 2023)**

2030 → **-10%**

Selon France Nature Environnement, il faut maintenir l'objectif des Assises pour atteindre un retour à l'équilibre.

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Un phénomène déjà existant qui s'aggrave

La **ressource en eau diminue**, exacerbant les conflits d'usage déjà existants et en créant de nouveaux. Les territoires en déficit chronique depuis des années seront souvent les plus touchés par l'augmentation des sécheresses. Les cours d'eau en assec sont en hausse quasi-continue entre 2013-2014 et 2019-2020⁴. Par exemple, entre 2012 et 2017, 60% des stations d'observation des cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine ont connu au moins une absence d'écoulement.⁵

>>> Une sobriété nécessaire de tous les usages

Ce défi collectif implique de repenser nos modes de vie en maîtrisant nos consommations d'eau et de les réduire partout où c'est nécessaire. La sobriété est une mesure sans regret : elle **limite les pressions** sur la ressource et les milieux naturels et nous rend **plus résilients** face aux épisodes de crise. Si tous les usages doivent contribuer aux efforts de réduction, c'est l'action sur l'eau agricole (et donc le modèle agricole et alimentaire du territoire) qui constitue souvent le principal levier.

>>> Une sobriété inscrite dans la loi et la planification

La Directive Cadre sur l'Eau fixe depuis 2000 **un objectif européen d'atteinte du bon état des masses d'eau**. Cette réalisation impose de résoudre les déséquilibres quantitatifs. C'est un des objectifs prioritaires des SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux). L'instruction ministérielle du 7 mai 2019 sur la mise en place de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) visant à atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles, fait de la sobriété en eau un de ses piliers.

La sobriété des usages en eau est nécessairement **une action territorialisée** qui se réalise dans un cadre partagé. Les efforts de sobriété des un-es ne doivent pas être gommés par les excès des autres ! Cela implique une connaissance fine de l'hydrologie, des volumes prélevés et des ouvrages existants. Préserver la ressource, c'est **coupler les mesures de sobriété avec la restauration des sols et des milieux humides**, notamment dans leurs capacités à retenir et infiltrer l'eau. Cela permettra d'éviter le recours systématique et souvent surdimensionné au stockage artificiel (barrages, "bassines") qui constituent une mal-adaptation à la sécheresse.

NOTES : 1. Évolutions de la ressource en eau renouvelable en France métropolitaine de 1990 à 2018, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), 2022
2. L'eau en France : ressource et utilisation - Synthèse des connaissances en 2022, MTECT, 2023
3. Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022, IGEDD, 2023
4. L'assèchement estival des cours d'eau de métropole (2012-2021), Eau France, 2022
5. L'eau et ses enjeux en Nouvelle-Aquitaine, ARB Nouvelle-Aquitaine, 2018

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Soutenir la transition agroécologique vers des modèles sobres en eau

En siégeant dans les instances liées à l'eau, à l'agriculture et à l'alimentation, et par leurs propres orientations de politiques publiques, les collectivités peuvent accompagner en profondeur la transformation de l'agriculture vers un modèle plus sobre en eau. Elles peuvent notamment soutenir les pratiques agricoles durables (variétés adaptées, préservation du sol et des haies, désintensification de l'élevage) et les bonnes habitudes de consommation (végétalisation des assiettes en restauration collective).

>>> Défendre des objectifs de sobriété en eau dans toutes les instances

En s'impliquant dans les instances de politique et de concertation sur l'eau (Commission locale de l'eau, Comité de bassin, PTGE*) et en étant des acteurs de l'aménagement des territoires, les collectivités jouent un rôle clé dans l'organisation du déploiement de mesures d'économies d'eau. Elles sont le nœud stratégique de l'articulation de la politique de l'eau avec les politiques d'urbanisme, en pensant l'habitabilité de demain en fonction de la ressource disponible.

*Projet de territoire pour la gestion de l'eau.

>>> Accompagner, équiper, éduquer

L'information et la sensibilisation des citoyen·nes, des scolaires, des agentes et agents territoriaux et de l'ensemble des professionnel·les sont un fort levier de changement vers des pratiques plus sobres en eau. Pour ce faire, les collectivités peuvent notamment faire appel à des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle doivent aussi intégrer des objectifs d'économies d'eau dans les équipements et aménagements paysagers. Créer des îlots de verdure peut notamment favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et éviter son ruissellement, tout en offrant aux habitant·es des lieux de fraîcheur et un cadre de vie plus agréable. Cela peut s'accompagner d'une communication sur le cycle de l'eau, sur les enjeux liés à cette ressource dans la commune et sur l'importance de la préserver.



TOULOUSE

Le **Projet Alimentaire Territorial de la CA** du Sud-est toulousain vise au déploiement de l'agroécologie et la gestion intégrée de la ressource en eau : prospective climatique, accompagnement technique des agriculteurs et agricultrices, campagnes d'information...

[En savoir plus](#)



PAYS DE FAYENCE

À travers un **plan d'action pour la sécurisation de l'alimentation en eau**, la Communauté de communes adapte le territoire aux ressources disponibles (pause de l'urbanisme, adaptation du tourisme, sensibilisation, tarification dissuasive et équitable, amélioration de la gouvernance...). [En savoir plus](#)



VIENNE

L'Établissement public territorial du bassin de la Vienne accompagne les communes et intercommunalités volontaires dans la mise en œuvre d'une **démarche d'économie d'eau** : diagnostic, plan détaillé d'actions visant les équipements et les pratiques... [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Anticiper plutôt que subir, en construisant la résilience des territoires face aux crises et aux tensions qui se multiplient
- ✓ Préserver les milieux aquatiques et l'ensemble des écosystèmes alimentés par la ressource
- ✓ Préserver la ressource en eau et favoriser une alimentation de qualité grâce à une stratégie territoriale du verre et de l'assiette
- ✓ Penser collectivement les sobriétés et leurs liens (énergie, agriculture, foncier, alimentation, mobilités...)
- ✓ Réaliser des gains économiques à long terme pour les collectivités et les particuliers

